

Image not found or type unknown



Donation partage et réserve d'usufruit

Par **lesarcades_old**, le **09/11/2007** à **15:44**

bonjour,

Avant de divorcer, nous souhaitons mon (ex) mari et moi même, faire une donation partage à nos deux enfants d'une maison que nous possédons en commun, avec réserve d'usufruit pour Monsieur et non pour Madame.

Est-ce possible?

merci.